

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-020/PR/MD portant approbation du Budget Prévisionnel 2023 de la Caisse Militaire de Retraite.

n° 2023-020/PR/MD

Ministère

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT

Date de publication

19 janvier 2023

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2023

Date du numéro

31 janvier 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

VULa Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics à caractère administratif

VULa loi n°153/AN/02/4ème L du 31/01/2002 fixant les droits à pensions des militaires et de leurs ayants droit

VULe Décret n°84-0041/PR/MDF du 23/04/1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

VULe Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Établissements Publics à Caractère Administratif

VULe Décret n°2003-0210/PR/MDN du 14/10/2003 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite (CMR)

VULe Décret n°2004/009/PRE/MDN du 14/01/2004 portant désignation des membres du conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PREdu 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULa Délibération n°2022-004/CMR du Conseil d'Administration du 23 novembre 2022 portant approbation du Budget Prévisionnel 2023 et l'autre point de l'ordre du jour en annexe

VULe Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraites sur l'examen du Budget Prévisionnel 2023

SUR Proposition du Ministre de la Défense, chargé des Relations avec le Parlement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Décembre 2022.

TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

Article 1er

Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'exercice 2023, arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 23 Novembre 2022 comme suit

— Dépenses :.....2 769 224 725 FDJ – Recettes
:.....2 769 224 725 FDJ

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.